

Les Conseillers Principaux d'Éducation réunis à Paris le 27 novembre 2012 lors de la 2^e rencontre nationale SNES sur le métier de CPE s'adressent à Vincent Peillon, Ministre de l'Éducation Nationale.

Monsieur le Ministre,

Depuis 30 ans, la circulaire de missions des CPE définit les contours d'un métier complexe et innovant qui allie à la fois pédagogie et éducation, originalité de notre système éducatif. Ce métier a accompagné ce qu'on a appelé la massification et l'ambition démocratique de porter à 80% la proportion d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat. Il s'est construit dans ce contexte autour d'une relation spécifique à l'élève et d'une implication dans les équipes pédagogiques comme éducatives.

Cette place originale se situe dans un espace de travail intermédiaire entre apprentissages scolaires et sociabilité, la Vie Scolaire. Le CPE en est le référent et le jeune y est appréhendé dans sa globalité. Sa participation au suivi des élèves, dans la durée de leur scolarité, repose sur une écoute spécifique et sur la construction d'un lien privilégié avec les familles. La contribution particulière des CPE à l'intégration et à la réussite scolaire a été maintes fois soulignée tout comme leur rôle dans la formation d'un citoyen éclairé auquel l'école aspire. Pouvoir ainsi bénéficier de regards croisés et être accompagné dans sa vie scolaire et personnelle est une richesse reconnue par tous les partenaires du système éducatif.

Comme les progrès de la démocratisation scolaire, le métier semble pourtant « empêché » depuis les années 2000, marquées par des suppressions d'emplois considérables. Plus de 800 postes de CPE et des milliers de personnels de surveillance ont disparu affaiblissant ainsi la qualité de l'accueil et la prise en charge globale des élèves. De nombreux collèges restent sans CPE et des postes de lycée sont redéployés et nombre d'établissements sont sous-dotés. Cette politique a pesé sur les missions de tous les personnels, qui ont été brouillées et élargies. La multiplication d'emplois précaires, l'apparition récurrente de « nouvelles » fonctions et le partage de certaines missions par tous les adultes, sans qualification ou avec si peu de formation, sont trop souvent devenus la règle.

Sous couvert d'autonomie, les fonctions de management et de contrôle ont été valorisées et renforcées à tous les niveaux du système et le métier de CPE n'a pas échappé à cette pression. Des « préfets des études » ont été mis en place dans l'éducation prioritaire. La réorientation de nos missions visant à nous éloigner de l'action éducative directe à l'élève au profit d'une intégration aux équipes de direction a été envisagée et promue dans certaines académies : elle se heurte à l'hostilité de l'écrasante majorité des CPE.

Nous vous demandons Monsieur le Ministre, de tourner aujourd'hui la page de cette politique du « toujours moins ». Refonder l'école, c'est lui assigner une nouvelle ambition démocratique pour répondre à un défi social majeur. Les CPE tiennent à y prendre naturellement toute leur part ! Nous pensons que la loi d'orientation est une opportunité pour initier un renouveau de la vie scolaire des élèves par l'amélioration des conditions de vie collective et d'épanouissement personnel, la définition de nouveaux droits dans les

établissements et les possibilités d'initiatives et d'engagement pour les élèves. En réponse à une demande nouvelle des familles, il est aussi urgent d'améliorer la prise en charge éducative de tous les internats et l'accompagnement des élèves par des équipes renforcées et mieux formées.

Leur expertise professionnelle place les CPE au cœur de ce renouveau, aux côtés des enseignants. Leur formation professionnelle, initiale et continue au sein des ESPÉ, aux côtés des professeurs de lycée et de collège, doit être améliorée, en adéquation avec le métier et leurs missions ainsi réaffirmées.

Trente ans après la circulaire de 1982, nous avons la conviction que des perspectives s'ouvrent pour le métier de CPE, liées au besoin accru d'accompagnement des publics adolescents. Évolution des structures familiales, distanciation du rapport à l'école, décrochage scolaire, comportements à risque, usages d'Internet et des réseaux sociaux sont autant de défis éducatifs. Ils nécessitent des recrutements à leur hauteur, grâce à un plan pluri-annuel permettant de doter rapidement chaque établissement d'un CPE et à terme, d'un CPE pour 250 élèves.

En privilégiant cette relation transversale si spécifique à l'élève et aux familles, la nouvelle loi d'orientation devra conforter les personnels d'éducation dans leur cœur de métier, l'éducation et le suivi de élèves.

Monsieur le Ministre, les CPE comptent être pleinement reconnus par l'institution. Parce qu'ils ont toujours été les vecteurs des évolutions positives de leur métier, ils aspirent à écrire une nouvelle page de leur identité professionnelle fondée sur la circulaire de 1982. A leurs côtés, le SNES est prêt à y prendre toute sa place.